

Note critique pour décortiquer la notion d'autorité à l'école

Depuis la nouvelle mandature du gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles (2024-2029), la ministre de l'Éducation, madame Valérie Glatigny, porte un message de façon assez régulière dans les médias, celui de la restauration de l'autorité des enseignants :

- Le 18 février 2025 paraît un communiqué de presse officiel disant vouloir « *Restaurer l'autorité et le respect envers les enseignants* »¹.
- Deux jours plus tard, on trouve sur la page du site Internet du Mouvement Réformateur (MR) :
« *Restaurer l'autorité et le respect des enseignants : une priorité !* »².
- Dans un entretien accordé à LN24 le 13 juin 2025, il est précisé que l'enseignant exerce une « *fonction d'autorité publique, au même titre qu'un policier* »³.
- Le 21 octobre 2025, un lien est établi entre l'autorité et la neutralité scolaire sur 21News : « *Je veux renforcer l'autorité des enseignants et la neutralité de l'école* »⁴.
- Le 23 janvier 2026, le site Internet du MR énonce que : « *Le Contrat École-Société a pour objectif de rappeler les droits et les devoirs de chacun : l'école, les élèves et leurs parents.* »⁵.

Pour la ministre de l'Éducation et son parti, l'autorité à l'école vacillerait ? La réponse se trouve déjà en partie dans la *Déclaration de Politique Communautaire*⁶ (DPC) et les éléments justifiant cette posture dans l'analyse des réponses du *Baromètre du respect*⁷ à l'entame de sa prise de fonction.

En ce qui concerne la DPC, le gouvernement table sur un nouveau contrat entre l'école et la société définit comme suit en page 28 : « *La relation élève-enseignant-parent est essentielle pour un parcours scolaire réussi.*

¹ GLATIGNY V., *Restaurer l'autorité et le respect envers les enseignants*, publié sur le site de la CFWB le 18 février 2025.

² MR, *Restaurer l'autorité et le respect des enseignants : une priorité !*, publié sur le site Internet officiel du MR le 20 février 2025.

³ GLATIGNY V., *Sécurité dans nos écoles : j'ai fait le point ce matin sur LN24*, extrait vidéo de l'entretien publié sur le réseau social Facebook le 13 juin 2025.
<https://www.facebook.com/share/v/1Cz663bojy/>

⁴ SCAGLIOLA D., *Valérie Glatigny : « Je veux renforcer l'autorité des enseignants et la neutralité de l'école »*, publié sur le site d'Information 21news le 21 octobre 2025.

⁵ MR, *Restaurer le respect et l'autorité à l'école*, publié sur le site Internet officiel du MR le 23 janvier 2026.

⁶ Gouvernement de la FWB, *Déclaration de politique communautaire 2024-2029 - Avoir le courage de changer pour que l'avenir s'éclaire*, Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles / Communauté française, 2024.

⁷ Rédaction PROF, *Baromètre du respect : les enseignants se sentent respectés, certains s'auto-censurent*, publié sur le site Internet de la FWB – Enseignement (PROF), mis en ligne le 19 février 2025.

Et

GLATIGNY V., *Restaurer l'autorité et le respect envers les enseignants*, publié sur le site de la CFWB le 18 février 2025.

En vue d'un partenariat éducatif durable et constructif entre les équipes éducatives et les parents d'élèves de tous les milieux socioéconomiques et culturels, le Gouvernement mettra en place un nouveau contrat entre les écoles, les parents et les élèves en collaboration avec WBE et les fédérations des pouvoirs organisateurs (FPO) qui devra se traduire dans le ROI des écoles, en mettant en avant la confiance réciproque entre les acteurs, le respect des autres, des codes de l'école et des règles de vie de la communauté, l'importance du plaisir d'apprendre et du travail. »⁸.

Et pour le Baromètre ? Quelle en était la finalité ?

« Dans le but d'objectiver ces différents signaux d'alerte, un questionnaire a donc été adressé à 110.000 enseignants en septembre dernier. Quelque 10.000 d'entre eux ont répondu à celui-ci. L'enquête visait à mesurer le respect porté aux enseignants et directions en milieu scolaire, en explorant différentes dimensions du respect comme la relation aux apprenants, la relation à la famille, la relation à la hiérarchie, l'autocensure ou encore la valorisation du métier. »⁹.

Alors ? Quels sont les résultats de l'enquête ?

À la suite de l'analyse des résultats par l'administration en charge de celle-ci, quelques chiffres clés ont été soigneusement sélectionnés pour – semble-t-il – faire valoir le postulat de départ, voici les éléments retenus et communiqués¹⁰ :

- 78,6 % des enseignants se sentent « toujours » ou « souvent » respectés dans leurs interactions quotidiennes avec les élèves.
- 95 % des enseignants ont déjà été confrontés à un manque de respect de leurs apprenants et 39,4 % plus de dix fois en cinq ans.
- 48,6 % des enseignants se sentent « toujours » ou « souvent » respectés par la famille.
- 67,1 % estiment que leur métier est peu valorisé par la société.
- 62 % des enseignants déclarent s'être autocensurés au cours des cinq dernières années, à savoir qu'ils ont hésité à enseigner des faits scientifiques ou historiques qui font partie intégrante des référentiels.

L'enjeu

En somme, selon le narratif qui a été déroulé dans les médias, les enseignants seraient de plus en plus contestés, moins respectés, parfois intimidés, souvent découragés. Et pour objectiver ce malaise, ce *Baromètre du respect*, a ainsi été diffusé en septembre-octobre 2024, afin de mesurer le supposé déficit d'autorité et d'envisager – au besoin – des réponses fermes : clarification des rôles, rappel des devoirs, renforcement du cadre... Mais l'un des nombreux problèmes que pose cette étude c'est que ce « thermomètre » ne prend la température que d'un seul côté. Spécialistes, parents et élèves ont par ailleurs pointé un outil jugé sans nuance et orienté dès le départ¹¹.

⁸ Gouvernement de la FWB, *Déclaration de politique communautaire 2024-2029 - Avoir le courage de changer pour que l'avenir s'éclaire*, Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles / Communauté française, 2024.

⁹ GLATIGNY V., *Restaurer l'autorité et le respect envers les enseignants*, publié sur le site de la CFWB le 18 février 2025.

¹⁰ *Ibidem*.

¹¹ MAES R., *Baromètre du respect dans l'enseignement : une masterclass de manipulation politique réactionnaire*, La revue nouvelle, mai 2025.

Il y avait donc un sujet dont nous pouvions nous emparer de façon critique et réflexive.

Et c'est exactement ce que nous avons fait avec *Le fil, la craie et le miroir - une fable pour décortiquer l'autorité à l'école*.

Ce que prévoit le projet « contrat école – société »

Entretemps, la ministre de l'Enseignement continue à déployer son programme, basé sur la DPC et le « contrat école-société », en 2026.

Selon les déclarations de la ministre, ce contrat¹² :

- devra être intégré obligatoirement dans le règlement d'ordre intérieur (ROI) des écoles ;
- rappellera les engagements de l'école en matière de qualité de l'enseignement, de sécurité et d'information des familles ;
- précisera les devoirs des élèves concernant le respect des règles, de l'autorité pédagogique, de l'assiduité et de l'investissement scolaire ;
- définira les attentes envers les parents, notamment le soutien à la scolarité de leur enfant, le respect de l'équipe éducative et le dialogue avec l'école.

Ce dispositif est présenté comme un moyen de restaurer un climat scolaire serein, de réaffirmer l'autorité pédagogique et de renforcer la confiance entre les différents acteurs de l'école¹³.

Autrement dit, la question centrale soulevée par le contrat écoles-parents-élèves est celle du modèle de relation que l'on souhaite construire entre les parents, les élèves et les professionnels des écoles (incarnés par l'Institution scolaire). Mais faut-il vraiment régir les rapports déjà existants par une énième charte de bonne conduite ? A-t-on besoin d'un contrat en bonne et due forme en plus des dispositifs explicites qui existent déjà ? Le gouvernement chercherait-il à judiciariser les relations parents-élèves-école¹⁴ ?

De nombreuses autres questions traversent ce projet : ledit contrat sera-t-il un instrument de responsabilisation des acteurs plurilatéral, un outil de clarification des attentes, un dispositif de participation, ou une combinaison de ces différentes fonctions ? Comment renforcer le respect de l'autorité pédagogique sans réduire les parents à un rôle d'adhésion aux décisions scolaires ? Comment construire une école exigeante tout en restant une institution démocratique ? Et enfin comment rappeler des responsabilités communes sans invisibiliser les inégalités sociales qui pèsent sur les parcours scolaires ?

C'est autour de ces questions que se joue probablement la portée politique réelle du futur contrat écoles-parents-élèves. Cette grille de lecture permettant de dépasser le débat immédiat sur le texte lui-même pour interroger les conceptions de l'éducation, de la citoyenneté et de la démocratie scolaire qui s'affrontent aujourd'hui en Fédération Wallonie-Bruxelles.

¹² GLATIGNY V., *Restaurer le respect et l'autorité à l'école*, site Internet de la ministre de l'Enseignement, mis en ligne le 23 janvier 2026.

¹³ *Ibidem*.

¹⁴ DELIE N., *Valérie Glatigny veut restaurer le respect et l'autorité au sein de l'école : « Le but, ce n'est pas de créer un système juridique, mais... »*, site Internet d'information Sudinfo, mis en ligne le 20 janvier 2026.

Des écoles déjà dotées de règles : le règlement des études et le ROI, pourquoi en rajouter ?

Légalement, il existe une base assez solide en la matière. Le §3 de l'article 1.5.1-8 du Code de l'Enseignement¹⁵ stipule que le règlement des études prévoit que : « *le travail scolaire de qualité implique notamment les exigences suivantes...* », qui comprend le fait « [d']accepter l'appartenance à un groupe en ce compris : le respect des adultes et des autres élèves ».

Règlement des études auxquels tous les élèves et parents souscrivent en signant le Règlement d'Ordre Intérieur (ROI), condition nécessaire à l'inscription dans une école, tel que c'est précisé à l'article Article 1.7.7-1 du Code de l'Enseignement¹⁶ : « *par l'inscription dans une école, tout élève majeur ou tout élève mineur et ses parents en acceptent le projet éducatif, le projet pédagogique, le projet d'école, le règlement des études et le règlement d'ordre intérieur.* ».

L'école est donc, dans les faits, déjà outillée correctement, même si la ministre insiste sur le fait qu'il ne s'agit pas de cela mais de définir un nouveau cadre¹⁷. Cette constance interroge. L'idée de « restaurer l'autorité » martelée sans cesse aurait-elle d'autres visées que celle qui est exprimée ?

Communication politique et stigmatisation ?

Au vu du contraste entre le discours énoncé et la réalité juridique déjà à l'œuvre, une autre hypothèse s'impose.

Il s'agirait, pour le gouvernement en place, de placer ses « éléments de langage ». On appelle ainsi les mots-clés (et petites phrases apparentées) préparés en amont par les spécialistes de la communication politique afin d'influencer l'opinion publique dans un sens ou l'autre. Et ici tout porte à croire que c'est effectivement cette considération qui prime. Un peu à la manière du pompier pyromane, on produit un problème (ou on en grossit l'importance) pour se présenter comme « sauveur providentiel ». Ce qui est une manière de générer à peu de frais de la légitimité politique¹⁸.

Au-delà de ce constat, on peut aussi se demander dans quelle mesure une telle communication politique n'a pas pour but de « *diviser pour mieux régner* » en créant une forme d'antagonisme entre parents et personnel de l'enseignement. En effet, ce qui nous a interpellé, en tant que représentants des parents d'élèves, c'est le fait que ce discours autoritariste se fasse à l'encontre des familles. On en ressort avec l'impression que celles-ci sont désignées comme les boucs-émissaires de problèmes structurels concernant le système éducatif.

La FAPEO est là pour vous ! Contactez-nous pour aller plus loin, en tant que parents ou association. La FAPEO peut organiser une séance d'animation, ou accompagner les

¹⁵ Edition 2024-2025.

¹⁶ *Ibidem*.

¹⁷ DELIE N., Valérie Glatigny veut restaurer le respect et l'autorité au sein de l'école : « *Le but, ce n'est pas de créer un système juridique, mais...* », site Internet d'information Sudinfo, mis en ligne le 20 janvier 2026.

¹⁸ AMOSSY R., *Construire la légitimité et l'autorité politiques en discours*, revue électronique du groupe ADARR n° 28, 2022.

parents. N'hésitez pas à rejoindre nos activités et à nous suivre sur nos réseaux sociaux !